
Adresse du conseil-général de la commune de Vire (Calvados) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce l'envoi de dons, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune de Vire (Calvados) qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce l'envoi de dons, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 114-115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25085_t1_0114_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 5 Messidor An II

(Lundi 23 juin 1794)

Présidence de LACOSTE

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance, et des adresses et pétitions suivantes.

I

L'agent national du district du Dorat, département de la Haute-Vienne, transmet à la Convention nationale un acte contenant le don que fait, de son office de notaire, le citoyen François Rabussier, de la commune de Lussac-la-Patrie, en ce district, quoique ce citoyen soit peu fortuné, et père de 7 enfans, dont 3 sur les frontières à combattre les esclaves des despotes coalisés contre la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

2

L'agent national près le district de Montbéliard (2) annonce à la Convention nationale que des biens provenant de l'émigré Wurtemberg, estimés 14,179 liv., viennent d'être vendus 122,922 liv. Il ajoute qu'il est remarquable que, tout au plus 12 ou 15 sans-culottes du district se sont disputé jusqu'ici l'acquisition de ces biens; que les *messieurs* et les riches commerçans ne paroissent pas dans la salle des enchères, et qu'ils osent encore espérer le retour du très-honoré maître qu'ils caressoient. Il termine par dire que le retard qu'éprouve le décret de réunion de ce pays à la République, cause de la défiance et même de l'inquiétude, et que ce décret doubleroit le prix des ventes.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

3

Le conseil-général de la commune de Vire, département du Calvados, applaudit aux

sublimes travaux de la Convention nationale, et lui annonce qu'il vient de faire passer au district le reste des dépouilles de ses ci-devant églises. Il la félicite sur l'attitude fière dans laquelle elle tient la représentation nationale; sur la vigilance avec laquelle elle a démasqué et frappé les conspirateurs qui ont tenté d'anéantir la Convention nationale, et de remettre la nation française sous le joug de la tyrannie, et termine par jurer à la sainte Montagne un attachement inviolable.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vire, 22 flor. II] (2).

« Les hommes naissent libres et égaux en droits. les despotes ne sont point sortis du sein pur de la nature : ils sont les enfans des prestiges, et de L'ignorance. la Philosophie voit Ces monstres avec horreur; ils se repaissent de la propre substance des hommes, qu'ils retiennent dans leurs chaînes, comme une proie destinée à assouvir leurs passions féroces et insatiables.

Il Etoit réservé à la Convention Nationale d'arracher le Bandeau mis sur les yeux des peuples, de dévoiler les mensonges privilégiés dont ils avoient été imbus, et de faire Entendre a L'univers Etonné la Vérité Sainte et éternelle, que la Tyrannie avoit condamnée si longtems au silence. Il Etoit réservé a la Montagne d'Ecraser de Sa foudre toutes les têtes de L'hydre du despotisme, Et de relever l'Espece humaine avilie a la hauteur de sa dignité primitive, En La rétablissant dans ses droits naturels.

Courage, Citoyens Législateurs. La Nation, qui connoît aujourd'hui, par vos soins, le gout exquis de la liberté, est disposé à faire tous les sacrifices possibles pour en jouir. plutôt la mort que L'esclavage. Voilà la devise inviolable de tous Les français.

Toutes les Sections de la République applaudissent aux mesures Energiques que vous Employez Contre les Conspirateurs qui veulent nous preparer de nouveaux fers. disséquez sans pitié tous Ces Serpens astucieux qui cajolent la liberté pour la détruire avec leur venin subtil. Le délai dans la punition des ennemis de la patrie est un crime inexpiable Envers elle.

(1) P.V., XL, 89. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t).

(2) Doubs.

(3) P.V., XL, 89. Bⁱⁿ, 5 mess.

(1) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 308, pl. 1196, p. 10.

Le Conseil General de la Commune Révolutionnaire de Vire, qui vient de faire passer au District le reste des hochets d'or et d'argent de ses ci-devant Eglises, Vous félicite sur L'attitude fière, dans laquelle Vous tenez la représentation nationale, et sur la vigilance avec laquelle vous avez demasqué et frappé ces nouveaux sinons qui ont voulu dernièrement anéantir la Convention nationale, et remettre la nation française sous le joug de la Tyrannie. Il vient Jurer de nouveau un attachement inviolable a la Sainte Montagne qui, encore une fois, vient de sauver la République. S. et F.»

DU BOSCY (?) (off. mun.), D'ENIÈ (off. mun.), FLAUST (?) (maire), J.-[?] BAZIN (off. mun.), Victor DUCHEMIN (notable), DESMARAIS (off. mun.), BUNONT (off. mun.), DE CACY (off. mun.), LEPELTIER (off. mun.), GULBOULE (?) Lejeune (notable), LAVINAY (notable), DELAVENTE (agent nat.), SONNET (notable), MAURICE (?) (secrét.), PORQUET BELSEUDIÈRE fils, IQUESNOT (notable), MORISSEU (?) (off. mun.), SUVIREU (notable), PICARO (?) (notable), MEROICY (notable), VIVIEU, DRUGER (?), PICHON (notable).

4

La société populaire de Vire, département du Calvados, félicite la Convention nationale sur le décret qui établit la liberté des cultes, et sur l'institution des fêtes consacrées à l'Être-suprême, à la Raison, à la Nature : elle termine par l'inviter à rester courageusement à son poste jusqu'à ce que toutes les factions soient anéanties.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vire, s.d.] (2).

«Le français né depuis plusieurs siècles et élevé dans une religion qu'il ne connut jamais à fond, n'avait pas cru pouvoir communiquer médiatement avec la divinité : trompé par les hommes qui avoient abusé de sa bonne foi, il avait eu la bonhomie de les soudoyer pour être ses interprètes auprès de l'Être Suprême ; ces tems d'ignorance ont heureusement disparu du territoire de la République et des erreurs aussi grossière n'ont pu soutenir la lumière sortie de la montagne : l'homme instruit de ses droits et de ses devoirs a senti qu'il devait, qu'il pouvait sans intermédiaire adorer la divinité d'une manière qui lui était convenable. La liberté des cultes decretée par la Convention a fait cesser les prestiges ; il étoit de sa sagesse de substituer aux momeries anciennes des fêtes que l'homme libre peut décemment célébrer ; elle vient de satisfaire nos vœux en instituant par son décret du 18 de ce mois des fêtes décadaires à l'être suprême, la raison, la nature... etc.

Représentans, la société républicaine de Vire vous en adresse ses remerciements, en vous invitant à rester courageusement à votre poste jusqu'à ce que toutes les factions soient anéanties. Vive la République, vive la montagne !»

OTELLE (secret.) [et 3 signatures illisibles].

(1) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 1.

5

Les citoyens composant la société populaire de Villefranche-sur-Saone, département du Rhône, réunis aux sans-culottes de cette commune, rendent grâces à la Convention nationale d'avoir, sur le rapport de son comité de salut public, rendu justice au civisme de leur concitoyen Préverand, receveur du district, en lui accordant la liberté. Il invite la Montagne à rester à son poste pour consolider le bonheur du peuple français, et ajoutent qu'ils n'oublieront jamais que les vertus sont à l'ordre du jour.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté-générale (1).

6

Les citoyens composant la société populaire de Villamblard, département de la Dordogne, témoignent leur reconnoissance à la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué et livré au glaive de la loi les scélérats qui avoient tramé la perte de la Montagne, et, en elle, celle de la liberté de la République. «Législateurs, disent-ils vous avez encore une fois sauvé la patrie ; vous la sauvez toujours, tant que vous resterez à votre poste ; ne le quittez donc pas, le bonheur du peuple l'exige ; il ne l'attend que de vous. Pour nous, ajoutent-ils, nous surveillerons l'exécution de vos sages lois : nous éclairerons nos concitoyens ; et, si des malveillans cherchoient à les égarer, nous saurons livrer ces traîtres au glaive de la justice. Trop heureux, si, lorsque par la mort de tous les tyrans et de leurs lâches esclaves, la liberté triomphante ramenera la paix et l'abondance, nous pouvons dire avec autant de vérité que vous : *et nous aussi, nous avons coopéré au bonheur de notre chère patrie !*»

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villamblard, s.d.] (3).

«Enfin elles sont donc déjouées ces odieuses trames, ces trames infernales qui toutes avoient pour but de nous remettre sous le joug exécutable d'un tyran ; ils sont donc enfin pulvérisés ces infidèles mandataires, ces conspirateurs sanguinaires qui ne voulant de révolution que pour s'élever de leur néant au faite des honneurs, et ne prisant le peuple que de vils troupeaux, le vendaient au poids de l'or aux tyrans coalisés de l'Europe ; ç'aurait donc été en vain que pour conquérir leur liberté, les français, le peuple le plus généreux de l'univers, auraient fait ces sacrifices inouis, ces constants et sublimes efforts qui feront l'étonnement des générations futures ? C'aurait donc été en vain que nos valeureux frères auraient abandonné leurs pères, leurs tendres mères, leurs épouses éplo-

(1) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess. (Suppl^t).

(2) P.V., XL, 90. Bⁱⁿ, 6 mess.

(3) C 309, pl. 1203, p. 2.